



**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2020**

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés .....	3
1.5.	Volumes facturés .....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	4
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	4
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	14
1.10.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	14
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	15
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	15
2.2.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	20
4.	Financement des investissements .....	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	Etat de la dette du service .....	23
4.3.	Amortissements .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  intercommunal

- Nom de la collectivité : AQUARESO
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albas, Anglars-Juillac, Bélaye, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Cazals, Dégagnac, Duravel, Floressas, Frayssinet-le-Gélat, Gindou, Goujounac, Grézels, Labastide-du-Vert, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Lavercantière, Les Arques, Les Junies, Lherm, Luzech, Marminiac, Mauroux, Montcabrier, Montcléra, Montgesty, Pescadoires, Pomarède, Pontcirq, Prayssac, Puy-l'Évêque, Saint-Caprais, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Soturac, Sérignac, Thédirac, Touzac, Vire sur Lot,
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature des contrats :

- Nom du prestataire : SAUR
- Nature des contrats : 2 contrats d'affermage (Secteur Cazals, Secteur de Puy L'Evêque)
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 décembre 2025

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 000 habitants au 31/12/2020 (14 000 au 31/12/2019).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 924 abonnés au 31/12/2020 (5 658 au 31/12/2019).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 6 000.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 28,21 abonnés/km) au 31/12/2020. (28,57 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,47 habitants/abonné au 31/12/2019).

### **1.5. Volumes facturés**

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	511 547	457 129	-10,6%

### **1.6. Détail des imports et exports d'effluents**

Sans Objet

### **1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2020 (1 au 31/12/2019).

### **1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 13,5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 196,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 210 km (198,01 km au 31/12/2019).

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 43 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : STEP (FLORESSAS) Code Sandre de la station : 0546107V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Floressas (46107)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

### STEU N°2 : STEP (MONTCABRIER) Code Sandre de la station : 0546199V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Montcabrier (46199)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	120

### STEU N°3 : STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE) Code Sandre de la station : 0546205V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lits plantés de roseaux
Date de mise en service	
Commune d'implantation	Montgesty (46205)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	76

### STEU N°4 : STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC) Code Sandre de la station : 0546060V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/07/2011
Commune d'implantation	Carnac-Rouffiac (46060)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	70

### STEU N°5 : STEP (SOTURAC : Cavagnac) Code Sandre de la station : 0546307V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	2011
Commune d'implantation	Soturac (46307)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

**STEU N°6 : STEP du Bourg (MONTCLERA)**

Code Sandre de la station : 0546200V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	05/12/2002
Commune d'implantation	Montcléra (46200)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	65

**STEU N°7 : STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)**

Code Sandre de la station : 0546114V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/1996
Commune d'implantation	Frayssinet-le-Gélat (46114)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	350

**STEU N°8 : STEP du Bourg (GOUJOUNAC)**

Code Sandre de la station : 0546126V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/06/1998
Commune d'implantation	Goujounac (46126)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250

**STEU N°9 : STEP du Bourg (CAZALS)**

Code Sandre de la station : 0546066V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés
Date de mise en service	2017
Commune d'implantation	Cazals (46066)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	992

**STEU N°10 : STEP du Bourg (MARMINIAC)**

Code Sandre de la station : 0546184V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/01/2009
Commune d'implantation	Marminiac (46184)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	230

**STEU N°11 : STEP du Bourg (LHERM)**  
Code Sandre de la station : 0546171V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/02/1998
Commune d'implantation	Lherm (46171)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200

**STEU N°12 : STEP du Bourg (POMAREDE)**  
Code Sandre de la station : 0546222V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	29/08/1998
Commune d'implantation	Pomarède (46222)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60

**STEU N°13 : STEP du Bourg (LES ARQUES)**  
Code Sandre de la station : 0546008V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/03/1999
Commune d'implantation	Les Arques (46008)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	160

**STEU N°14 : STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)**  
Code Sandre de la station : 0546250V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1975
Commune d'implantation	Saint-Caprais (46250)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	70

**STEU N°15 : STEP du Bourg (GINDOU)**  
Code Sandre de la station : 0546120V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Gindou (46120)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	75

**STEU N°16 : STEP de LACAPELLE-CABANAC**

Code Sandre de la station : 0546142V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	2015
Commune d'implantation	Lacapelle Cabanac (46140)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	60

**STEU N°17 : STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)**

Code Sandre de la station : 0546136V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200

**STEU N°18 : STEP du Bourg (PONTCIRQ)**

Code Sandre de la station : 0546223V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2008
Commune d'implantation	Pontcirq (46223)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	90

**STEU N°19 : Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals**

Code Sandre de la station : 0546136V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/12/2008
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50

**STEU N°20 : STEP du Bourg (GREZELS)**

Code Sandre de la station : 0546130V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	22/06/1992
Commune d'implantation	Grézels (46130)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250



**STEU N°21 : STEP du Bourg (SAUZET)**  
Code Sandre de la station : 0546301V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	26/05/2005
Commune d'implantation	Sauzet (46301)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	700

**STEU N°22 : STEP du Bourg (SERIGNAC)**  
Code Sandre de la station : 0546305V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Sérignac (46305)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	100

**STEU N°23 : STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)**  
Code Sandre de la station : 0546005V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	06/05/1988
Commune d'implantation	Anglars-Juillac (46005)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	800

**STEU N°24 : STEP du Bourg (SOTURAC)**  
Code Sandre de la station : 0546307V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1986
Commune d'implantation	Soturac (46307)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	250

**STEU N°25 : STEP de Girard (DURAVEL)**  
Code Sandre de la station : 0546089V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

**STEU N°26 : STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)**

Code Sandre de la station : 0546225V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	17/07/2007
Commune d'implantation	Prayssac (46225)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	9200

**STEU N°27 : STEP du Bourg (DURAVEL)**

Code Sandre de la station : 0546089V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/1973
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1000

**STEU N°28 : STEP du Bourg (MAUROUX)**

Code Sandre de la station : 0546187V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/05/1994
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	500

**STEU N°29 : STEP de Mortayroux (MAUROUX)**

Code Sandre de la station : 0546187V003

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

**STEU N°30 : STEP de CASSAGNES**

Code Sandre de la station : 0546061V01

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit d'épandage
Date de mise en service	2015
Commune d'implantation	Cassagnes (46061)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	25

**STEU N°31 : STEP du Bourg (CAMBAYRAC)**

Code Sandre de la station : 0546050V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2007
Commune d'implantation	Cambayrac (46050)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

**STEU N°32 : STEP de Rivière Haute (ALBAS)**

Code Sandre de la station : 0546001V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1989
Commune d'implantation	Albas (46001)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	200

**STEU N°33 : STEP de Pechaussou (MAUROUX)**

Code Sandre de la station : 0546187V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/06/1991
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	50

**STEU N°34 : STEP du Bourg (TOUZAC)**

Code Sandre de la station : 0546321V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	16/07/2001
Commune d'implantation	Touzac (46321)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	650

**STEU N°35 : STEP du Bourg (LUZECH)**

Code Sandre de la station : 0546182V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1990
Commune d'implantation	Luzech (46182)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	2500

**STEU N°36 : STEP de Camy (LUZECH)**

Code Sandre de la station :

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	2020
Commune d'implantation	Luzech (46182)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	120

**STEU N°37 : STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)**

Code Sandre de la station : 0546277V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/07/2012
Commune d'implantation	Saint-Martin-le-Redon (46277)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	240

**STEU N°38 : STEP du Bourg (LAVERCANTIERE)**

Code Sandre de la station : 0546164V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	2007
Commune d'implantation	Lavercantière (46164)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	140

**STEU N°39 : STEP du Bourg (THEDIRAC)**

Code Sandre de la station : 0546316V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	1995
Commune d'implantation	Thédirac (46316)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	180

**STEU N°40 : STEP du Bourg (DEGAGNAC)**

Code Sandre de la station : 0546087V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Li bactérien
Date de mise en service	1988
Commune d'implantation	Dégagnac (46087)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	183

**STEU N°41 : STEP du Bourg (VIRE SUR LOT)**  
Code Sandre de la station : 0546336V001

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre
Date de mise en service	2000
Commune d'implantation	Vire sur Lot (46336)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	190

**STEU N°42 : STEP de PIS (VIRE SUR LOT)**  
Code Sandre de la station : 0546336V003

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	2010
Commune d'implantation	Vire sur Lot (46336)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

**STEU N°43 : STEP de BRU (VIRE SUR LOT)**  
Code Sandre de la station : 0546336V002

<b>Caractéristiques générales</b>	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	2010
Commune d'implantation	Vire sur Lot (46336)
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	40

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP (FLORESSAS)	0	0
STEP (MONTCABRIER)	0	0
STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)	0	0
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	0	0
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	0	0
STEP du Bourg (MONTCLERA)	0,32	0,15
STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)	1,23	0,98
STEP du Bourg (GOUJOUNAC)	0,88	0,59
STEP du Bourg (CAZALS)	0	0
STEP du Bourg (MARMINIAC)	0	0
STEP du Bourg (LHERM)	0	0,53
STEP du Bourg (POMAREDE)	0	0
STEP du Bourg (LES ARQUES)	0	0
STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)	0	0
STEP du Bourg (GINDOU)	0	0,5
STEP de LACAPELLE-CABANAC	0	0
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	0	1,38
STEP du Bourg (PONTCIRQ)	0,23	0
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	0	0
STEP du Bourg (GREZELS)	1,32	0,62
STEP du Bourg (SAUZET)	0	2,72
STEP du Bourg (SERIGNAC)	0	0
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	3,53	1,69
STEP du Bourg (SOTURAC)	0,85	1,65
STEP de Girard (DURAVEL)	0	0
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	50,5	71,73
STEP du Bourg (DURAVEL)	0	0
STEP du Bourg (MAUROUX)	26,49	0
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	0	0
STEP de CASSAGNES	0	0
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	0	0
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	0,56	0
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	0	0
STEP du Bourg (TOUZAC)	0	1,61
STEP du Bourg (LUZECH)	12,7	9,72
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	0	0
STEP du Bourg (LAVERCANTIERE)		0
STEP du Bourg (THEDIRAC)		0
STEP du Bourg (DEGAGNAC)		0,456
STEP de Camy (LUZECH)		0
STEP du Bourg (VIRE SUR LOT)		0
STEP de PIS (VIRE SUR LOT)		0
STEP de BRU (VIRE SUR LOT)		0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>98,6</b>	<b>94,4</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	53,77	49,34	-8,2%
Part proportionnelle	108,00	108,60	0,6%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	161,77	157,94	-2,4%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	52,01	53,54	2,9%
Part proportionnelle	118,66	122,15	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	170,67	175,69	2,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
TVA	36,24	36,36	0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	66,24	66,36	0,2%
<b>Total</b>	<b>398,68</b>	<b>399,99</b>	<b>0,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,32</b>	<b>3,33</b>	<b>0,3%</b>

### 2.2. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Total recettes de facturation	588 978 €

#### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €
Total recettes de facturation	728 551 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 313 529 €

### **3. Indicateurs de performance**

#### ***3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)***

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,73% des 6 000 abonnés potentiels (97,55% pour 2019).

#### ***3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)***

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	97%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	16%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>83</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2020 (83 pour 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour 2020	Conformité 2020 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	—
STEP (MONTCABRIER)	1,73	—
STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)	4,5	—
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	—
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	—
STEP du Bourg (MONTCLERA)	3,9	—
STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)	10	100
STEP du Bourg (GOUJOUNAC)	4,47	100
STEP du Bourg (CAZALS)	11,15	100
STEP du Bourg (MARMINIAC)	0,76	100
STEP du Bourg (LHERM)	1,55	—
STEP du Bourg (POMAREDE)	3,6	—
STEP du Bourg (LES ARQUES)	9,6	—
STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)	4,2	—
STEP du Bourg (GINDOU)	4,5	—
STEP de LACAPELLE-CABANAC	3,6	—
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	2,35	—
STEP du Bourg (PONTCIRQ)	6,4	—
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	0,24	—
STEP du Bourg (GREZELS)	5,89	100
STEP du Bourg (SAUZET)	10	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	1,55	—
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	64,46	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	11,85	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	—
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	345,39	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	66,18	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	3,42	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	—
STEP de CASSAGNES	1,5	—
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	—
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	6,93	—
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	—
STEP du Bourg (TOUZAC)	7,2	100
STEP du Bourg (LUZECH)	102,41	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	2,97	100
STEP du Bourg (LAVERCANTIERE)		
STEP du Bourg (THEDIRAC)		
STEP du Bourg (DEGAGNAC)		
STEP du Bourg (VIRE SUR LOT)		
STEP de PIS (VIRE SUR LOT)		
STEP de BRU (VIRE SUR LOT)		
STEP de Camy (LUZECH)		

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (96 en 2019).

	Charge brute de pollution organique reçue par station en kg DBO5/j (exercice 2020)	Conformité 2020 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	—
STEP (MONTCABRIER)	1,73	—
STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)	4,5	—
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	—
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	—
STEP du Bourg (MONTCLERA)	3,9	—
STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)	10	100
STEP du Bourg (GOUJOUNAC)	4,47	100
STEP du Bourg (CAZALS)	11,15	100
STEP du Bourg (MARMINIAC)	0,76	100
STEP du Bourg (LHERM)	1,55	—
STEP du Bourg (POMAREDE)	3,6	—
STEP du Bourg (LES ARQUES)	9,6	—
STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)	4,2	—
STEP du Bourg (GINDOU)	4,5	—
STEP de LACAPELLE-CABANAC	3,6	—
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	2,35	—
STEP du Bourg (PONTCIRQ)	6,4	—
STEP LABASTIDE DU VERT Sals	0,24	—
STEP du Bourg (GREZELS)	5,89	100
STEP du Bourg (SAUZET)	10	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	1,55	—
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	64,46	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	11,85	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	—
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	345,39	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	66,18	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	3,42	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	—
STEP de CASSAGNES	1,5	—
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	—
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	6,93	—
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	—
STEP du Bourg (TOUZAC)	7,2	100
STEP du Bourg (LUZECH)	102,41	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	2,97	100
STEP du Bourg (LAVERCANTIERE)		
STEP du Bourg (THEDIRAC)		
STEP du Bourg (DEGAGNAC)		
STEP du Bourg (VIRE SUR LOT)		
STEP de PIS (VIRE SUR LOT)		
STEP de BRU (VIRE SUR LOT)		
STEP de Camy (LUZECH)		

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par station en kg DBO5/j (2020)	Conformité 2020 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	—
STEP (MONTCABRIER)	1,73	—
STEP MONGESTY BOURG (NOUVELLE)	4,5	—
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	—
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	—
STEP du Bourg (MONTCLERA)	3,9	—
STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT)	10	100
STEP du Bourg (GOUJOUNAC)	4,47	100
STEP du Bourg (CAZALS)	11,15	100
STEP du Bourg (MARMINIAC)	0,76	100
STEP du Bourg (LHERM)	1,55	—
STEP du Bourg (POMAREDE)	3,6	—
STEP du Bourg (LES ARQUES)	9,6	—
STEP du Bourg (SAINT-CAPRAIS)	4,2	—
STEP du Bourg (GINDOU)	4,5	—
STEP de LACAPELLE-CABANAC	3,6	—
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	2,35	—
STEP du Bourg (PONTCIRQ)	6,4	—
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	0,24	—
STEP du Bourg (GREZELS)	5,89	100
STEP du Bourg (SAUZET)	10	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	1,55	—
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	64,46	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	11,85	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	—
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	345,39	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	66,18	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	3,42	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	—
STEP de CASSAGNES	1,5	—
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	—
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	6,93	—
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	—
STEP du Bourg (TOUZAC)	7,2	100
STEP du Bourg (LUZECH)	102,41	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	2,97	100
STEP du Bourg (LAVERCANTIERE)		
STEP du Bourg (THEDIRAC)		
STEP du Bourg (DEGAGNAC)		
STEP du Bourg (VIRE SUR LOT)		
STEP de PIS (VIRE SUR LOT)		
STEP de BRU (VIRE SUR LOT)		

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### STEP du Bourg (MONTCLERA) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,15

#### STEP du Bourg (FRAYSSINET-LE-GELAT) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,98

#### STEP du Bourg (GOUJOUNAC) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,59

#### STEP du Bourg (LHERM) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,53

#### STEP du Bourg (GINDOU) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,5

#### STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,38

#### Station

#### STEP du Bourg (GREZELS) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,62

#### STEP du Bourg (SAUZET) :

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,72

**STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,69

**STEP du Bourg (SOTURAC) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,65

**STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		71,73

**STEP du Bourg (TOUZAC) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,61

**STEP du Bourg (LUZECH) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		9,72

**STEP du Bourg (DEGAGNAC) :**

Filières mises en oeuvre		tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.456

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	478 000	284 046
Montants des subventions en €		146 830

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 448 300	3 405 344 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	270 499 €
	en intérêts	58 984 €

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 413 061 €.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

82,56 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0004 €/m<sup>3</sup> en 2019).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 000	12 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	98,6	93,9
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,32	3,33
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,55%	98,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0004	0,0002